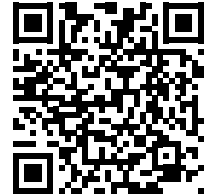


Droit à la réparation et l'OPC: Informations et outils essentiels

Adoptée le 5 octobre 2025, la *Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens modifie la Loi sur la protection du consommateur* (LPC) afin de lutter contre l'obsolescence programmée.

Un commerçant — qu'il s'agisse d'un atelier de mécanique, d'un atelier de carrosserie ou d'un magasin de pièces — ne peut pas déposer une plainte officielle. Il est toutefois désormais possible de signaler des pratiques ou des situations préoccupantes en soumettant une dénonciation au moyen du [formulaire en ligne](#) disponible sur le site Web de l'Office de la protection du consommateur (OPC).

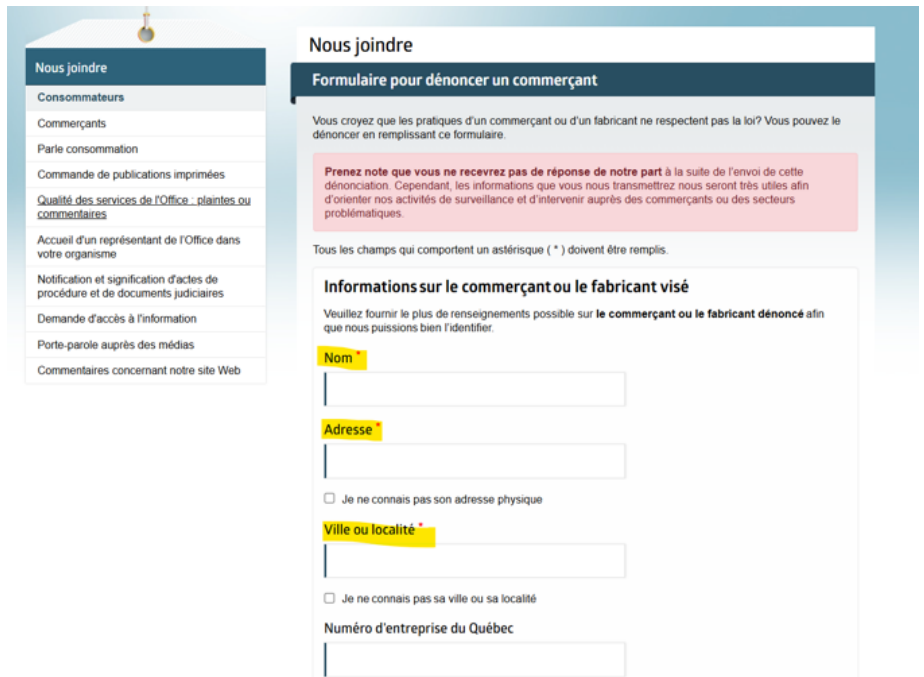
Accédez au
formulaire en
ligne de l'OPC



1. Sélectionnez : Dénoncer un commerçant dont les pratiques semblent interdites



2. La première section concerne le commerçant ou le fabricant visé par la dénonciation. Seuls les champs contenant un * sont obligatoires. Il est possible de sélectionner "je ne connais pas son adresse physique".



3. Remplir la section Information sur le manquement potentiel avec le plus de détails possible. Voir l'exemple dans la section outils ci-bas.

4. Indiquer vos informations personnelles (optionnel) mais utile si l'OPC désire obtenir plus de détails concernant votre dénonciation.

5. Envoyer le formulaire

Informations sur le manquement potentiel

Veuillez fournir le plus de renseignements possible sur la **situation dénoncée** afin que nous puissions bien identifier le manquement potentiel.

Description du manquement potentiel *

(5000 caractères au maximum)

Informations personnelles (optionnel)

Si vous laissez vos coordonnées, l'Office pourrait s'en servir uniquement pour communiquer avec vous, au besoin, dans le cadre de ses activités de surveillance. Par exemple, il pourrait vous demander des informations supplémentaires afin de mieux documenter le manquement potentiel.

Vos renseignements personnels demeureront confidentiels. Ils sont protégés conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Votre prénom

Votre nom

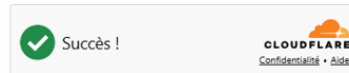
Votre courriel

Votre téléphone (pour vous joindre le jour)

L'organisation que vous représentez (si applicable)

Consentement

- ☐ Je consens à ce que l'Office utilise les renseignements fournis dans ce formulaire dans le cadre de ses activités de surveillance des commerçants. *
- ☐ Je comprends que je n'obtiendrai aucune réponse de l'Office après l'envoi de ce formulaire. *



Envoyer le formulaire

103
Partages



Outils et ressources

Nous encourageons les membres à consulter et à partager les documents officiels de l'OPC ainsi que les outils de l'AIA Canada afin d'assurer une bonne compréhension et application du cadre sur le droit à la réparation.

En savoir plus

